



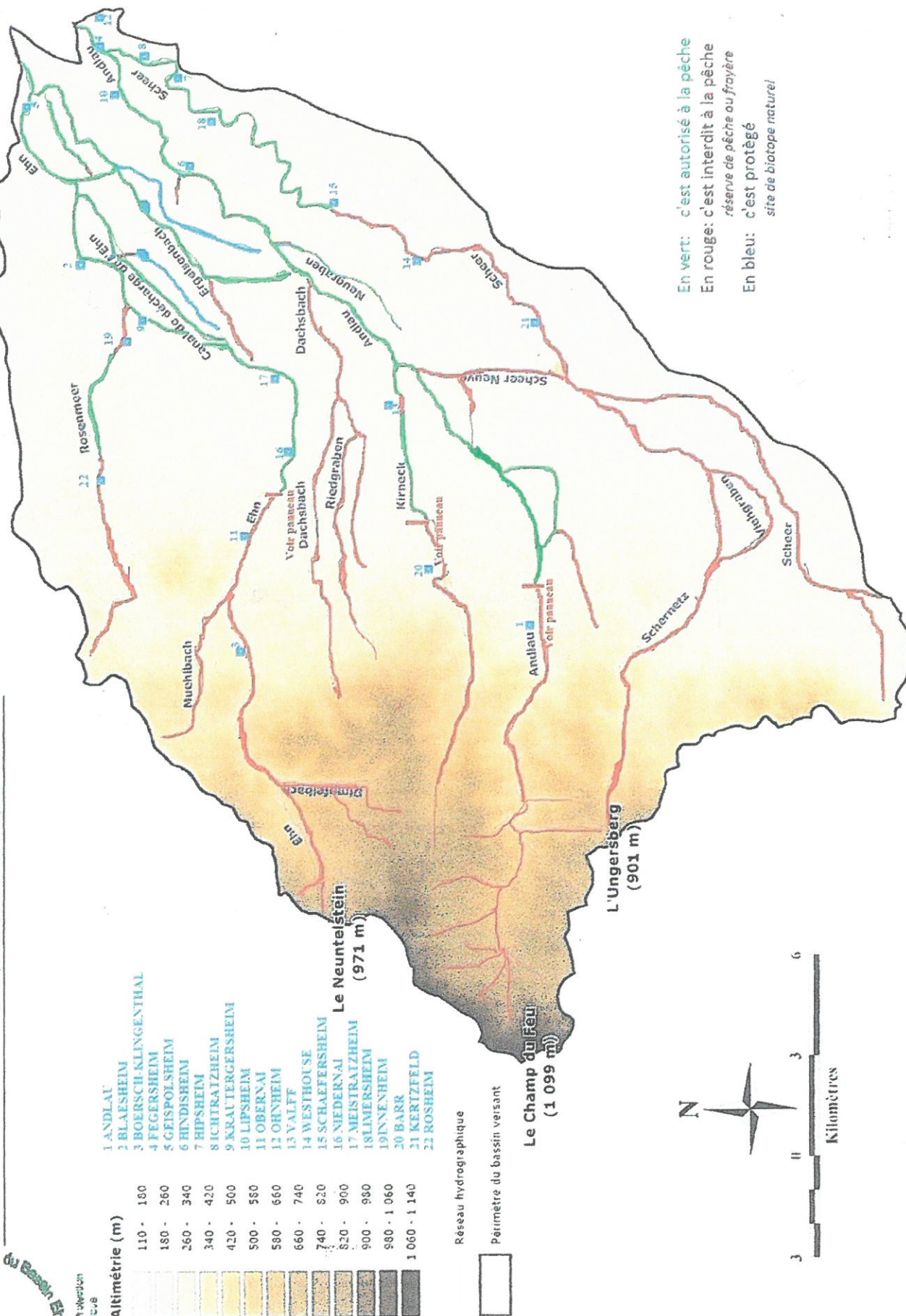
Comité Technique de Gestion Piscicole du Bassin Ehn - Andlau - Schœer

Rapport par décision Préfectorale du 23 janvier 1994

LES DROITS DE PECHE SUR LE BASSIN 10

Limites en amont | les Cours d'eaux non réciprocaire 1ère cat.

A l'aval de | en réciprocaire totale Bassin 10, Bassin Moder & URNE



En vert: c'est autorisé à la pêche
En rouge: c'est interdit à la pêche
réservé de pêche ou frayère
En bleu: c'est protégé
site de biotope naturel